

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/04/21
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 07/04/21
Affichage le : 22/04/21
Transmission préfecture le : 20/04/21
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20210416-lmc1121004-DE-1-1
Du : 20/04/21
Délibération exécutoire le : 22/04/21

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 16 avril 2021

POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE**ACQUISITION D'UNE PARCELLE A GARGENVILLE POUR LES BESOINS DU PROJET DE LIAISON A13-RD28 (1ER TRONCON) POUR UN MONTANT TOTAL DE 34 400 €.**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME ELISABETH GUYARD ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1311-9 et suivants, et L.3213-1 et suivants,

Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment ses articles L.1111-1 et L.1211-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 23 octobre 2009 approuvant le principe de création d'une liaison entre l'autoroute A13 à Epône et la Route Départementale 28 à Tessancourt sur Aubette,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 20 octobre 2017 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le courrier du Département en date du 8 août 2017 donnant accord de principe quant à l'acquisition de la propriété de Mme Trémaudant,

Vu l'estimation de la Direction Générale des Finances Publiques du 18 septembre 2017 estimant la valeur vénale de ce bien de l'ordre de 32 000 €.

Vu la promesse de vente signée par Mme Trémaudant, le 16 novembre 2017 pour un montant de 32 000 €, valable pour une durée de un an,

Vu le refus de la Direction Générale des Finances Publique d'estimer à nouveau le bien, du 3 septembre 2020,

Vu le courrier du Département en date du 1^{er} mars 2021 réitérant son offre d'acquisition à 32 000 €,

Vu la nouvelle promesse de vente signée par Mme Trémaudant le 3 mars 2021, dans les mêmes conditions financières que la promesse de 2017,

Considérant l'opportunité immobilière que représente l'acquisition, à l'amiable, de ce bien situé sur le futur tracé dudit projet,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide l'acquisition de la parcelle cadastrée ZD n°791 située à Gargenville d'une superficie totale de 531 m² appartenant à Mme Trémaudant.

Fixe le prix d'acquisition à TRENTE DEUX MILLE EUROS (32 000 €),

Précise que les frais d'actes relatifs à cette acquisition, estimés à DEUX MILLE QUATRE CENT EUROS (2 400 €) sont pris en charge par le Département.

Autorise Monsieur le Président du Conseil Départemental à signer l'acte notarié d'acquisition, ainsi que tous documents relatifs à cette opération.

Dit que le prix d'achat et les frais d'actes seront imputés au chapitre 21 article 2151 du budget départemental 2021.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 16 avril 2021

ACQUISITION D'UNE PARCELLE A GARGENVILLE POUR LES BESOINS DU PROJET DE LIAISON A13-RD28 (1ER TRONCON) POUR UN MONTANT TOTAL DE 34 400 €.

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (34) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.